

Le 8 juin 2012

Par poste prioritaire

Me Annie Gariépy
8, Du Village Boisé
St-Jean-sur-Richelieu, Québec
J2W 1N1

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2012-2013
Dossier Régie: R-3776-2011
Notre dossier : R045294 FE

Chère consœur,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 71 660,20 \$ en paiement des frais de participation du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2012-058 rendue par la Régie de l'énergie, le 24 mai 2012.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



Éric Fraser

mm

P.J.

c.c.: Régie de l'énergie